

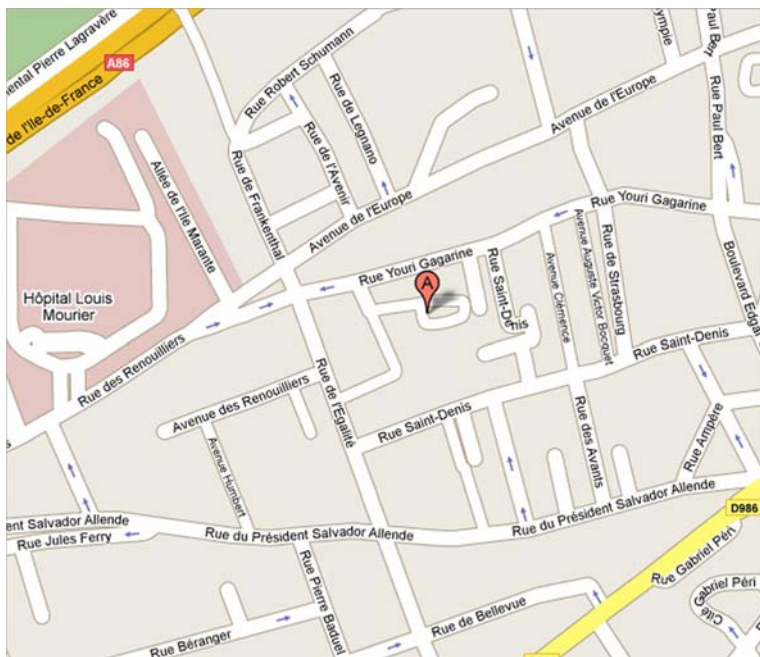
JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique est ouvert
du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel
1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01.30.86.38.38

PLAN D'ACCÈS

Accès en bus RATP n° 304 ou 235 arrêt Europe/Ile marrante



CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

CENTRE MÉDICO PSYCHO-PÉDAGOGIQUE (CMPP) DE COLOMBES

95 rue Youri Gagarine – 92700 Colombes

☎ : 01.47.81.81.72

☎ : 01.47.80.83.67

@ : cmppcolombes@th-roussel.fr

🌐 : www.th-roussel.fr

■ LE SECTEUR

La psychiatrie publique fonctionne sur le mode de la sectorisation, un découpage géo-démographique organisé pour la prévention et le traitement des troubles mentaux.

Le 2^{ème} Secteur de Psychiatrie Infanto-juvénile des Hauts-de-Seine (92-I-02) couvre les communes de Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes. A cette fin, il propose des structures d'accueil et de soins diverses, allant de la consultation à l'hospitalisation.

Le 92-I-02 est rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78).

■ L'UNITÉ

Le CMPP est un centre de consultations qui accueille des enfants âgés de 2 à 16 ans et leur famille.

Le centre traite les troubles psychoaffectifs des enfants et des adolescents tel que :

- Troubles somatiques
- Troubles du langage
- Difficultés d'acquisitions scolaires
- Troubles psychomoteur
- Troubles du comportement...

Le projet de soins est adapté à chaque situation et élaboré avec la famille en consultation.

■ L'OFFRE DE SOINS

- Consultations psychothérapeutiques Individuelles
- Psychothérapies individuelles et familiales
- Thérapies psychomotrices
- Orthophonie (aide au langage écrit/oral)
- Divers groupes (socialisation, lecture, séparation mère-enfant...)
- Entretiens avec l'assistante sociale

■ L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

La prise en charge thérapeutique est assurée par une équipe composée de pédopsychiatres, d'une psychologue, d'un psychomotricien, d'une orthophoniste, d'une assistante sociale, d'un cadre de santé et d'une secrétaire médicale.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CONSULTATIONS THERAPEUTIQUES

Pour obtenir un rendez-vous, veuillez prendre contact auprès du secrétariat, où votre demande sera enregistrée.

Un rendez-vous vous sera proposé dans un délai variable selon la liste d'attente, il vous sera communiqué par la secrétaire par téléphone et /ou par courrier.

ENTRETIEN AVEC L'ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous.

Les soins ne donnent pas lieu à un paiement, mais ils sont pris en charge par l'assurance maladie